

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de convocation : 25 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-027 à 25-049 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°25-050	27	04	06	31
De la délibération n°25-051 à 25-061	28	04	05	32

Secrétaire : Mme Anne TERLEZ

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Hafidah OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M Marc RIVET ayant donné pouvoir à M François-Xavier PRIOLLAUD
- M Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT EXCUSÉ : M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-038 Normandie Metal Fest : attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Be Scott & Co

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

04 AVR. 2025

AFFICHÉ LE

04 AVR. 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250331-25-038-DE
Date de transmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

N° 25-038

**NORMANDIE METAL FEST : ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION BE SCOTT & CO**

RAPPORT

Mme Sylvie LANGEARD rapporte que l'association Be scott & co organise à Louviers le samedi 31 mai 2025 la 7^{ème} édition du festival « Normandy metal fest ».

Implantée à Louviers depuis 2017, cette association s'attache à promouvoir la musique métal en proposant des événements fédérateurs destinés à un large public à travers une programmation culturelle éclectique dans les différentes salles de spectacle et de théâtre de Louviers : opéra, musiques urbaines, musiques actuelles, chanson, musique classique, musique métal, etc.

Afin de soutenir l'organisation de cette nouvelle édition du « Normandy metal fest », il est proposé aux membres du Conseil de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 2 300 euros, venant en complément de la subvention annuelle de fonctionnement dont elle bénéficie.

Cette proposition de subvention exceptionnelle a recueilli un avis favorable de la Commission pluraliste d'attribution des subventions aux associations qui s'est réunie le 17 mars 2025.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants,

Considérant la demande formulée par l'association Be Scott & Co en vue d'obtenir un soutien financier pour l'organisation du festival « Normandy metal fest »,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission pluraliste d'attribution des subventions aux associations lors de sa réunion du 17 mars 2025,

Considérant l'intérêt culturel du festival « Normandy Metal Fest », qui contribue à enrichir l'offre musicale locale et à attirer un large public,

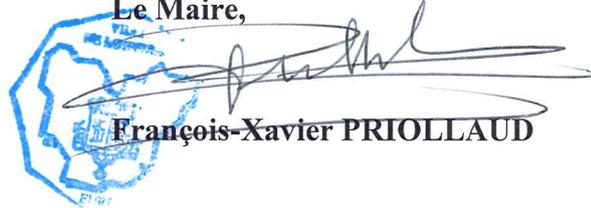
DÉCIDE d'accorder à l'association « Be scott & co » une subvention exceptionnelle de 2 300 € pour l'organisation de la 7^{ème} édition du festival « Normandy Metal Fest » .

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au versement de ladite subvention.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD